
Séance du 10 mars 2011

N°2011.03.A.6.

**OBJET : MARCHES DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET DE CONSOMMABLES
INFORMATIQUES**

Le dix mars deux mille onze à seize heures trente minutes, les membres du bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie de Monts sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes-sur-Indre : M. Pascal HOULARD
- Commune de Montbazou : M. Bernard REVECHE
- Commune de Monts : M. Jacques DURAND
- Commune de Saint-Branchs : M. Bernard BOURINEAU
- Commune de Truyes : M. Jean-Claude LANDRE

Absents excusés :

- Commune d'Esvres-sur-Indre : Mme Lucie DEGAIL
- Commune de Sorigny : M. Alain ESNAULT
- Commune de Veigné : M. Patrick MICHAUD

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2010.12.A.6.3 en date du 16 décembre 2010 portant délégation au bureau du pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 4 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'article 28 du code des marchés publics ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne sur le site de la Nouvelle République du Centre Ouest le 17 février 2011 ;

Vu les offres présentées par Alter Buro et Officexpress ;

Après en avoir délibéré, le bureau a décidé à l'unanimité :

- **D'autoriser M. le Président à signer les marchés de fournitures suivants :**

| LOT | ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES | |
|---------------------------------------|---|---|
| Lot n° 1 : Fournitures de bureau | Alter Buro Distribution 10 rue du Lamineur 44806 SAINT HERBLAIN | Marché à bon de commande d'un an reconductible deux fois pour une période d'un an |
| Lot n° 2 : Consommables informatiques | Officexpress 1/3 rue de la Cokerie BP 104 93213 ST DENIS LA PLAINE CEDEX | Marché à bon de commande d'un an reconductible deux fois pour une période d'un an |

Pour extrait conforme



Le Président,

Jacques DURAND

Transmis au contrôle de légalité
de la Préfecture d'Indre et Loire
le :

17 MAR. 2011